



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2007

L'an deux mil sept, le deux juillet à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Franck FERNANDEZ, président,

PRESENTS : M LEPRETRE (Beuvron amont), M PANNIER (Aval), MM HENNEQUART, CORNET, (Centre Amont), MM DESROCHES, TOUCHET, DESNOUES (Centre Aval), MM FERNANDEZ, BEAUVAIS (Bièvre).

ABSENTS EXCUSES: MM PIETTE, ROQUETTE (Amont), M DUMARQUEZ (aval).

Assistaient à la réunion : MM LEGENDRE, DUFRESNES (Centre Amont) et M MARSEAULT (Bievre).

Date de la première convocation le 31 mai 2007,

Le quorum n'a pas été atteint pour la réunion du comité syndical du 19 juin 2007.

Nouvelle convocation en date du 21 juin 2007.

GRENOUILLE TAUREAU

Monsieur le Président présente les tableaux suivants :

- Programme GT 2006 : programme clôturé à 30306.49 €, subventions reçus 25339.22 € soit à la charge du SEBB 4967.27 € (16.39%).
- Programme Prévisionnel GT 2007 : dépenses prévues 104 450 €, Partenaires financiers à 78.60 % - autofinancement 21.40 %.

FORMATION PHYTOSANITAIRE

Monsieur le Président informe que la première formation phytosanitaire a été réalisée sur le Syndicat de la Bièvre et qu'elle a été mise en place par Mlle Jennifer BERTHOMME, stagiaire au SEBB du 7 avril au 22 juin 2007. L'étude a montré que les agents communaux avaient une méconnaissance de la réglementation et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires. La formation a permis de montrer la dangerosité de ces produits sur la santé et l'environnement et par conséquent la nécessité de prendre des précautions d'usage. Les agents se sont tous dits satisfaits de la formation. L'opération va être étendue à l'ensemble du bassin du Beuvron.

DECISION MODIFICATIVE 1/2007

Le comité syndical après en avoir délibéré décide de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	
-----------------------	--

Dépenses

022 – DEPENSES IMPREVUES	- 1505 €
6226 – HONORAIRES	24150 €
6228 – DIVERS	19405 €
6262 – FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	450 €

Recettes

7478 – SUBVENTIONS – autres organismes	42500 €
--	---------

ADHESION DES SYNDICATS **CENTRE COSSON ET BAS COSSON**

Considérant la délibération du 20 mars 2007 du syndicat du «Bas-Cosson» sollicitant l'adhésion de celui-ci au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron,
Considérant la délibération du 4 septembre 2002 du syndicat du «Centre-Cosson» sollicitant l'adhésion de celui-ci au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron,
Considérant la première délibération du 7 novembre 2002 du SEBB acceptant l'adhésion du Centre-Cosson,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion du syndicat «Bas-Cosson»,
- réitère l'acceptation de l'adhésion du syndicat «Centre-Cosson»,
- demande aux syndicats adhérents du SEBB de délibérer dans le même sens et de modifier les statuts selon l'article 7 afin d'intégrer les Syndicats Bas-Cosson et Centre-Cosson,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Chaque syndicat adhérent devra délibérer dans le même sens dans les meilleurs délais. Un courrier et un modèle de délibération sera transmis.

PERSONNEL DU SYNDICAT

Monsieur le Président informe le comité syndical du départ de Monsieur GIROUD Frédéric, chef d'équipe au sein du SEBB. Un appel à candidature a été lancé dans les communes des syndicats et que le recrutement ne se fera qu'à compter du 1^{er} septembre 2007.

D.I.G

Monsieur le Président rappelle son intervention du 13 décembre 2006 concernant la déclaration d'intérêt général et plus spécifiquement les modalités de participation des riverains aux travaux de restauration et d'entretien. Actuellement, les syndicats ont tous un fonctionnement différent qui devra être décrit de manière très précise dans le dossier d'enquête publique de la DIG. Monsieur le Président attire l'attention du Comité Syndical sur le fait que, si l'enquête publique est validée avec le fonctionnement décrit, ce dernier ne pourra être modifié pendant toute la durée de la DIG (soit en moyenne 5 ans). Si le fonctionnement est modifié, il faut à nouveau établir une DIG (procédure longue et coûteuse). Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération pour le maintien du fonctionnement du syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Monsieur DESROCHES, Maire de Bracieux et Vice-président du SEBB, informe le Comité Syndical que la commune de Bracieux à acheter l'ancien gare de Bracieux – local technique du SEBB, jusqu'alors propriété du Conseil Général - et informe que le secrétariat du SEBB sera transféré au 1^{er} étage de la mairie à la place de Communauté de Communes du Pays de Chambord dès leur départ en fin d'année.

Une convention de mise à disposition sera alors établit entre le SEBB et la Commune de Bracieux.

SUIVI D'UNE OPERATION PILOTE D'ARRACHAGE MECANIQUE DE JUSSIE SUR UN ETANG DU PAYS GRANDE SOLOGNE

Monsieur le Président présente une opération pilote d'arrachage mécanique de Jussie sur un étang situé sur la commune de Souvigny-en-Sologne. Cette opération fera l'objet d'un suivi par arrachage manuel d'éventuelles repousses de la Jussie.

Monsieur le Président propose que ce suivi soit assuré par les équipes du SEBB.

Monsieur le Président précise que le financement prévisionnel de l'opération est assuré à hauteur de 80 % par le Pays Grande Sologne, dans le cadre du programme Leader+ et à hauteur de 20 % par la propriétaire de l'étang.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte l'intervention des équipes du SEBB pour le suivi par arrachage manuel.
- Autorise le Président à solliciter le financement à hauteur de 80 % de l'opération auprès du Pays Grande Sologne et à hauteur de 20 % auprès de la propriétaire de l'étang.
- Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau n'avait signé que l'année 2006 du contrat de bassin. En effet, elle ne pouvait s'engager davantage du fait se son changement de programme début 2007. Le 9^{ème} programme permet désormais à l'Agence de l'Eau de signer le contrat de Bassin.

Monsieur le Président informe qu'il a rencontré Monsieur Riguidel et Monsieur Lançon de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de fixer les modalités de signature de ce contrat. Dans le cadre de son nouveau programme et afin de bénéficier à nouveau de subventions pour le travail des équipes, l'Agence de l'Eau demande au SEBB d'établir un Contrat de Restauration et d'Entretien à l'échelle du Beuvron et du Cosson. Il ne sera pas nécessaire d'établir à nouveau une étude préalable mais seulement une synthèse entre l'étude préalable du Cosson et l'évaluation du CRE établie en 2004 sur le Beuvron.

L'Agence demande également à ce que le SEBB prenne sous sa maîtrise d'ouvrage les études permettant de définir les actions du contrat de Bassin dans le domaine agricole (cette étude était sous maîtrise d'ouvrage Chambre d'Agriculture) et concernant les zones humides (qui feront également l'objet d'un Contrat de Restauration et d'Entretien spécifique).

Le contrat de Bassin devrait être signé avant la fin de l'année.

Fin de la séance 19h30